

Développement professionnel continu : et si on stabilisait le système ?

publié le 17-07-2013

Le Développement professionnel continu (DPC) est une obligation réglementaire pour tous les professionnels de santé. Il est désormais dans sa phase opérationnelle. Il remplace en les combinant, deux obligations : la formation médicale continue (FMC) et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). La démarche d'accréditation des médecins dans laquelle de nombreux anesthésistes-réanimateurs libéraux sont engagés vaut DPC.



Désormais, chaque professionnel de santé doit, chaque année civile, accomplir au moins un programme de DPC proposé par un organisme de DPC (ODPC) enregistré auprès d'un organisme centralisateur, l'OGDPC.

Pour l'anesthésie-réanimation, sa préparation a nécessité un travail de fourmi de toutes les composantes de la spécialité, tant sur le plan de la conception d'une offre pertinente que sur le plan de l'organisation administrative.

De ce point de vue, la complexité du dispositif et de son financement ont nécessité des ajustements quasi quotidiens et des négociations multiples avec les organismes payeurs durant les huit derniers mois. Ces relations avec ces organismes ont été d'autant plus fructueuses que la discipline est apparue forte car unie. Cela permet donc qu'une offre non commerciale soit déjà disponible sur le site de l'OGDPC. Elle est peu connue car le système apparaît pour beaucoup complexe.

Il est donc inutile et dangereux d'accroître cette complexité en multipliant les ODPC. Le risque est en effet grand, le système perdant le peu de lisibilité acquise à grand peine, de voir une offre commerciale déguisée envahir le paysage, comme cela existe déjà pour d'autres spécialités. Il serait déplorable que l'effort entrepris pour un

DPC de qualité soit remis alors en cause, démobilisant ainsi les forces vives de notre discipline qui ont historiquement assuré la qualité de la FMC, des EPP et de l'accréditation des médecins.

Ces forces vives ont l'avantage d'être issues de nombreux praticiens de terrain, représentés notamment par les syndicats. Il convient donc de préserver ce précieux acquis sans générer de division dont la spécialité a toujours fait les frais. La spécialité s'est faite reconnaître par l'apport scientifique de la Société française d'anesthésie-réanimation (SFAR) notamment à travers son congrès national et la légitimité du Collège français des anesthésistes-réanimateurs (CFAR) représentant toutes les composantes de notre spécialité.

S'inscrire dès à présent aux programmes de DPC actuellement en ligne sur [le site de l'OGDPC](#) est donc un acte militant marquant l'engagement de chacun dans la défense de son exercice professionnel quotidien.

Dr Louison ANDRIAMIFIDY, Président du SMARNU

Dr Christian-Michel ARNAUD, Président du SNARF

Dr Bertrand MAS, Président du SNPHARe